



Calcul de la soulte lors d'une séparation

Par morgane1426

Bonjour,

Je voudrais savoir si, en cas de séparation d'avec mon conjoint avec qui je suis pacsée, je pouvais récupérer certaines sommes lors du calcul de la soulte. Je m'explique, il y a quelques années, mes parents m'ont fait une importante donation (en bonne et due forme, en faisant le nécessaire auprès de l'administration fiscale) qui nous a permis de racheter une bonne partie du crédit de la maison. Quelques années plus tard, j'ai également financé d'importants travaux de rénovation grâce à de l'argent reçu suite au décès de mes grands parents. Puis-je déduire ces sommes de la soulte que je devrais lui verser si je souhaite garder la maison ?

Vous remerciant par avance de vos réponses et de vos conseils